

LE SAINTE ANNE

Prieuré Sainte-Anne
Avenue de Beauvais
22100 LANVALLAY



Tél. 02.96.39.56.70
Fax. 02.96.39.99.53
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Paraît le dernier dimanche du mois

Lanvallay, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Guer, Rennes, Ecole Sainte-Marie, Cours Sainte-Anne



Actualité des Sacres

Par M. l'abbé Pierre Barrère

Les sacres de Mgr Marcel Lefebvre du 30 juin 1988.

Des évêques Traditionnels : Pourquoi ?

Il y a 20 ans Mgr Marcel Lefebvre a voulu réaliser l'opération survie de l'Eglise en conférant l'épiscopat à quatre prêtres *non infectés par les doctrines révolutionnaires et modernistes*.

C'est sur ce dernier membre de phrase qu'il faut insister et attirer votre attention. En effet, des évêques il s'en fait et s'en défait régulièrement dans le monde. Il y a ceux qui meurent et ceux qui, pour diverses raisons, démissionnent ou arrêtent d'exercer : récemment, au Paraguay, un évêque a suspendu ses fonctions parce qu'il a été élu Président de la République ! Quoi qu'il en soit, ceux qui partent sont assez vite remplacés par d'autres. C'est une constatation que tout le monde peut faire : il y a de moins en moins de prêtres qui desservent de plus en plus de paroisses qui sont elles-mêmes de moins en moins nombreuses à cause des destructions : cependant, il n'y a pas pour autant de moins en moins d'évêques !

Mais alors ? S'il n'y a pas pénurie ou manque quantitatif, qu'est-ce qui a poussé Mgr Marcel Lefebvre à sacrer en 1988 quatre évêques ? Pourquoi l'avoir fait sans l'accord de Jean-Paul II et même avec son désaccord dûment signifié ? Que voulait-il ou que cherchait-il en sacrant ? Faire une petite Eglise indépendante dont il serait le gourou ? Ce n'est pas sérieux et il faut être passablement malveillant pour le penser. Mais plutôt demandons-nous : Qu'est-ce qu'il y a d'essentiel à la fonction épiscopale et qui fait tant défaut aux évêques issus de Vatican II ? Les évêques de la Tradition sont-ils bien différents des évêques conciliaires ? En quoi ? C'est en cherchant dans cette direction que l'on peut comprendre ce qui

se joue actuellement dans l'Eglise.

Le véritable enjeu de l'Eglise.

L'enjeu de l'Eglise ce n'est pas seulement maintenir et diffuser la messe saint Pie V, conserver la soutane, du latin et du grégorien. Non. Tout cela a une importance certaine comme signe. L'absence de ces *signes traditionnels* indique certainement une présence moderniste notoire dans une église ou une communauté, mais la présence de ces signes n'est pas pour autant la garantie absolue de la fidélité à toute la Tradition catholique, car ce qui est essentiel dans l'Eglise c'est la doctrine, la foi. « *L'habit ne fait pas le moine* » et le Christ d'ailleurs nous met en garde contre les « *loups déguisés en brebis* ». S'il ne s'agissait que de conserver les signes extérieurs sans se soucier de la doctrine ne devrait-on pas se contenter désormais de l'attitude de certains prélats qui, à l'image de Benoît



XVI, montrent une tolérance – presque de la bienveillance – pour ceux qui ont une pratique plus traditionnelle ? Sachons reconnaître à l'Eglise conciliaire un art de l'adaptation : elle peut supporter une certaine dose de Tradition sans pour autant renier ses grands principes modernistes. Ce sont ces principes qui sont dangereux et il faut les extirper parce qu'ils pervertissent la foi.

Récemment, dans la basilique du Latran, le Pape a voulu imposer la réception de l'eucharistie à *genoux* et sur *la langue* comme cela se fait obligatoirement dans toutes nos chapelles. C'est certes une chose très bonne. Est-ce suffisant pour conclure à une volonté de réhabilitation progressive de la doctrine ? Pas sûr.

Ce qui est sûr c'est que l'enjeu de l'Eglise c'est aujourd'hui comme hier et comme ce sera toujours : Primo, *conserver, défendre et diffuser* la foi catholique dans son intégralité pour que les âmes se sauvent. Avec la foi la grâce peut passer, mais sans la foi la grâce ne passera jamais. Si la foi est faible la grâce passera petitement, faiblement. La foi, on ne le dira jamais assez, est le fondement, la racine de la vie surnaturelle. Ici-bas le véritable amour de Dieu, appelé charité, s'appuie sur la foi et non l'inverse. Si quelqu'un dit aimer Dieu mais refuse ou ignore la foi catholique, son amour est faux parce qu'il n'est pas surnaturel. Au Ciel, il est vrai, la foi disparaîtra pour faire place à la *vision face à face de Dieu et alors la charité demeurera seule*. Secundo : parallèlement à cette mission de défense c'est *combattre* les erreurs, *dénoncer et éradiquer* le plus possible ce qui anéantit ou diminue la foi. L'Eglise ici-bas n'est pas dans la paix, elle est toujours en guerre, elle est *militante*. Notamment, de nos jours, il faut combattre tout spécialement le modernisme et le libéralisme qui pourrissent l'esprit chrétien. Ces deux erreurs font tomber les âmes dans une troisième erreur: le naturalisme. Qu'est-ce ? comme son nom l'indique, il est, essentiellement, une attitude indépendante et répulsive de la nature à l'égard de l'ordre surnaturel et révélé. Le cardinal Pie explique : « *Le naturalisme est ce qu'il y a de plus opposé au christianisme. Le christianisme, dans son essence, est tout surnaturel ou plutôt, c'est le surnaturel même en substance et en acte. Dieu surnaturellement révélé et connu, Dieu surnaturellement aimé et servi, surnaturellement donné, possédé et goûté : c'est tout le dogme, toute la morale, tout le culte et tout l'ordre sacramentel chrétien....Or, le naturalisme nie, avant tout, ce surnaturel. Les plus modérés le nient comme nécessaire et obligatoire ; la plupart le nient comme existant et même possible..* »

Ces deux missions essentielles dont nous venons de parler (primo et secundo), incombent principalement aux responsables religieux : Pape, évêques, et aussi les prêtres. Les évêques doivent, certes, ordonner des prêtres mais des prêtres pour prêcher la foi (et non pas « *la liberté religieuse* » ou « *l'œcuménisme* » qui sont des abominations conciliaires et la désolation des traditionalistes) , des prêtres pour sanctifier les âmes en commençant par les détourner des erreurs, du péché (avortement, divorce, moyens de contraception etc..) et en les portant ensuite à l'imitation du Christ (humilité, pauvreté, charité) .

Or que voyons-nous. Le clergé est devenue malade dans sa foi.

Voilà pourquoi en plusieurs circonstances mais plus particulièrement lors de son homélie des sacres, Mgr Marcel Lefebvre a très bien exprimé la portée de son action historique. En fait c'est une évidence, il cherchait des évêques non infectés par le virus du modernisme et du libéralisme.

Il voulait des guides qui ne soient pas de « *libres penseurs* » mitrés, incapables d'affirmer l'obligation pour le salut de se soumettre à tout le Credo. L'Eglise a le droit à posséder des évêques qui continuent à prêcher la Royauté sociale du Christ. Où sont-ils ? (face au laïcisme le pape Pie XI en 1925 a donné une encyclique sur le Christ-Roi, pour rappeler au monde chrétien que c'est une vérité essentielle du dogme catholique)

La rupture de l'Eglise conciliaire avec les Souverains Pontifes.

Le concile a adopté des erreurs détestables condamnées de multiples fois par les Pontifes du 19^{ème} s. et de la première moitié du 20^{ème} s. Les documents pontificaux de cette période sont d'une importance capitale pour comprendre les fausses doctrines de l'heure présente (rappel : M. l'abbé Frament donne une conférence chaque mois au Prieuré et à la chapelle St Hilaire sur les grandes encycliques des papes anti-modernistes).

La révolution dans l'Eglise souhaitée par les franc-maçons, révolution en chape et en tiare - disaient-ils cyniquement dans leurs loges obscures- c'est-à-dire opérée par le clergé lui-même, a été réalisée de main de maître. Voilà pourquoi dans son sermon des sacres, Mgr Lefebvre a tenu à rappeler s'en tenir à la série complète des Pontifes qui ont donné des enseignements antilibéraux et antimaçonniques précis : « *Il me semble entendre, mes bien chers frères, les voix de tous ces papes depuis Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, saint Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII, nous dire : « mais de grâce, de grâce, qu'allez-vous faire de nos enseignements, de notre prédication, de la foi catholique, allez-vous l'abandonner ? Allez-vous la laisser disparaître de cette terre ? de grâce, de grâce, continuez ce trésor que nous vous avons donné. N'abandonnez pas les fidèles, n'abandonnez pas l'Eglise ! Continuez l'Eglise ! Car enfin depuis le Concile Vatican II, ce que nous avons condamné, voici que les autorités romaines l'adoptent et le professent. Comment est-ce possible ? Nous avons condamné : le libéralisme, le communisme, le socialisme, le modernisme, le sillonnisme. Toutes les erreurs que nous avons condamnées, voici maintenant qu'elles sont professées, adoptées, soutenues par les autorités de l'Eglise. Est-ce possible ? Si vous ne faites pas quelque chose pour continuer cette Tradition de l'Eglise que nous vous avons donnée, tout disparaîtra. L'Eglise disparaîtra. Les âmes seront perdues. »*

C'est dans ce sermon que nous trouvons l'essentiel de l'argumentation qui le justifie subjectivement et objectivement. En fait Mgr Lefebvre a vu qu'il fallait de *évêques au sens plein du terme* : tout au service de la foi, désireux et capables de la défendre contre les erreurs du temps surtout la fausse philosophie et la fausse théologie. □



L'Atelier du Cœur Immaculé de Marie

→ 6 juillet vente de gâteaux à Lanvally, Rennes, Saint-Malo.

→ L'Atelier met en vente une magnifique robe de baptême, entièrement faite à la main.
Prix : **180 €**
Pour tout renseignement :

Tél: 02.96.82.26.46

→ Si vous avez des fruits dans vos jardins, n'hésitez pas à en donner à l'Atelier.

Le libéralisme catholique : voilà l'ennemi.

Pour mieux comprendre l'acte posé par l'évêque le 30 juin 1988, divisons en deux parties : - avant les sacres ; - après les sacres. Nous verrons que, sur une période de vingt ans, des choses ont évolué, mais que le problème essentiel de la foi est loin d'avoir trouvé une solution satisfaisante.

1- Avant les sacres de 1988, qu'en est-il de l'Eglise ?

Rappelons tout d'abord que, en raison du concile Vatican II, mais surtout depuis la nouvelle messe (1969) et jusque tard dans les années 80, les évêques en place combattent à outrance non seulement la Tradition mais tout ce qui est symbole Traditionnel. C'est le grand chamboulement : ceux qui ont vécu cette période disaient « *on nous change notre religion* ». Les prêtres qui veulent être fidèles à la messe de leur ordination sont chassés de leur paroisse. La messe saint Pie V est, de fait, interdite. Ceux qui veulent la maintenir sont moqués, écartés, persécutés. Le Pape Paul VI ne tiendra aucun compte de la pétition de 6000 prêtres espagnols qui, sans refuser le nouveau missel, réclamaient la possibilité de garder l'ancien. Que Dieu leur pardonne leur soumission inacceptable ! La Fraternité Saint Pie X est montrée du doigt parce qu'elle attire de nombreuses vocations et elle garde l'ancienne messe sans complexe. Le missel de Paul VI est vertement critiqué parce qu'il dissout la foi, vide les séminaires et qu'il est loué par les protestants. En 1976 le Pape Paul VI interdit à Mgr Lefebvre d'ordonner des prêtres mais il dira : « *Si vous acceptez de célébrer la nouvelle messe tout ira bien désormais* ». Mgr Lefebvre refuse, il ne veut pas cautionner. Il continue à former des prêtres comme il l'a toujours fait dans l'Eglise depuis qu'il est évêque. En 1983 il écrivait au cardinal Ratzinger : « *L'usage de cette messe œcuménique fait acquérir une mentalité protestante, indifférentiste, mettant toutes les religions sur un pied d'égalité à la manière de la Déclaration sur la Liberté Religieuse, avec pour base doctrinale les Droits de l'homme, la dignité humaine mal comprise, condamnée par saint Pie X dans sa Lettre sur le Sillon* »

Lors des sacres Mgr Lefebvre constatera « *Quels sont les évêques qui ont gardé vraiment la Tradition, qui ont gardé les sacrements tels que l'Eglise les a donnés pendant vingt siècles jusqu'au Concile Vatican II ? Eh bien Mgr Castro Mayer et moi-même. Je n'en puis rien. C'est comme ça. Donc beaucoup de séminaristes se sont confiés à nous et ont senti qu'il y avait là la continuité de l'Eglise, la continuité de la Tradition. Ils sont venus dans nos séminaires malgré les difficultés qu'ils ont rencontrées, pour recevoir une véritable ordination sacerdotale et pour pouvoir offrir le vrai sacrifice du Calvaire, le vrai Sacrifice de la messe et vous donner les vrais sacrements et la vraie doctrine, le vrai catéchisme. Voilà le but de ces séminaires.* » Et encore : « *vous savez bien qu'il ne peut y avoir de prêtres sans évêques. Tous ces séminaristes qui sont ici présents, si demain le Bon Dieu me rappelle – ce sera sans doute sans tarder – de qui ces séminaristes recevront-ils le sacrement de l'ordre, des évêques conciliaires dont les sacrements sont tous douteux parce que l'on ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions ? Ce n'est*

pas possible. »

Autre chose. Alors les prêtres qui portent la soutane sont mal vus et s'ils refusent les nouveautés doctrinales, surtout l'œcuménisme, ils sont traités de fanatiques, d'intégristes. (rappel : l'œcuménisme a été condamné par le Pape Pie XI en 1928 dans l'encyclique « *mortalium animos* ». Par la suite il a été « canonisé » par le Pape Jean Paul II à Assise avec la réunion de toutes les fausses religions en 1986).

Disons-le ici : c'est l'œcuménisme pratiqué par les papes avec la connivence ou, du moins, la passivité des évêques du monde entier *qui a été le signe majeur et non équivoque pour Mgr Lefebvre* que l'Eglise officielle entre en rupture avec son passé. Désormais le dogme bien connu : « hors de l'Eglise point de salut. » est oublié. Rappelons-nous le catéchisme : l'Eglise est la seule épouse du Christ, le Christ ne peut pas être adultère en acceptant d'autres religions, d'autres épouses.

Désormais Mgr Lefebvre est fixé. Il sait ce qu'il doit faire. Ne pas agir c'est contribuer avec les autres à la destruction de la foi : il va sacrer sans autorisation romaine. Les interdictions du droit ecclésiastique ne s'appliquent plus ici car les lois de l'Eglise doivent être utilisées uniquement au service de la foi. (cf : article de M. l'abbé de LeStrange, « Une vertu oubliée »)

En attendant, dans le langage médiatique le mot « intégriste » fait recette. Il est destiné à marginaliser les catholiques qui soutiennent l'évêque « rebelle ». Il contribue grandement à décourager à l'avance les éventuels prédicateurs de la vérité - évêques ou laïcs influents - qui auraient la tentation de lui apporter un soutien. Les intégristes ou catholiques antilibéraux s'ils ne sont pas tout à fait assimilés aux terroristes musulmans poseurs de bombes sont tout au moins perçus comme des gens durs, dangereux et qui exagèrent tout. Ils sont aussi nécessairement considérés comme des alliés de tout ce qui est extrême. L'amalgame avec la politique est vite fait, le tout dans un crescendo bien dosé : Le Pen – Pétain – Maurras - Mussolini et Hitler ! On tremble à faire parti d'un tel colis !

Dès lors, dans l'Eglise, les évêques intrépides dans la foi ont disparu. Il y a, certes, des hommes d'Eglise intelligents, habiles, beaux parleurs à souhait. Certains même dénoncent dans des livres les abus, un relâchement de la discipline et donnent sur le ton du dialogue leur point de vue pour que les choses aillent mieux. Tout cela est gentil, bien senti et très bien exprimé mais il n'y a plus de confesseur de la foi (Mgr de Castro Mayer sera le seul le jour des sacres à exprimer son soutien - son témoignage est magnifique). Il ne faut pas s'étonner outre mesure de cela. Pourquoi ? C'est que le Concile a voulu s'allier à ce monde pluraliste qui méconnaît ou refuse l'autorité du Christ. Le résultat c'est un épiscopat et un sacerdoce dégénérés : ils dialoguent mais n'enseignent plus.

2- Après les sacres de 1988.

Nous arrivons à une deuxième étape qui apporte des changements..

(Suite page 4)

1- Depuis 1988 une nouvelle race d'évêques conciliaires est née. En effet depuis ce jour, un certain nombre d'entre eux célébrant la nouvelle messe (« messe de Luther » disait Mgr Lefebvre) et admettant les pires incohérences doctrinales déjà condamnées par l'Eglise : liberté religieuse, œcuménisme acceptent d'ordonner des prêtres dans le rite traditionnel. C'est nouveau. Une condition essentielle est cependant demandée à ceux qui désirent une telle ordination : Il faut qu'il s'agisse de communautés bien séparées de Mgr Lefebvre après ses sacres.

Quel avantage y a-t-il pour ces évêques à autoriser désormais une présence « Traditionnelle » dans l'Eglise conciliaire alors qu'ils l'ont farouchement combattue jusque là ?

Le premier c'est de diviser le bloc de résistance qui s'était constitué solidement autour de Mgr Lefebvre depuis les années 70. Ce bloc homogène était un trop fort reproche à l'Eglise conciliaire : il signifiait nettement une rupture entre l'Eglise d'avant le concile et celle d'après. En autorisant ces « traditionalistes » ralliés, en leur donnant une certaine autonomie, on fait croire qu'il n'y a qu'une rupture apparente et une différence de sensibilité. Ce sera un grand thème cher à Benoît XVI. Vatican II selon lui assume toute la Tradition, il est l'expression de la Tradition au XX^{ième} et XXI^{ième} siècle : il concilie l'ancien et le nouveau. Ainsi se renforce l'idée que Mgr Lefebvre était partisan d'une Tradition sclérosée et morte tandis qu'il faut soutenir une Tradition vivante.

Deuxième avantage pour cet épiscopat : Ces « Traditionalistes » en se ralliant à la Rome moderniste cautionnent au moins implicitement les grands principes de celle-ci (liberté religieuse, œcuménisme et collégialité), principes contraires à la foi. Les évêques libéraux se trouvent rassurés ou déculpabilisés : ils n'ont pas à se repentir si l'Eglise va mal. La preuve ? Des anciens disciples de Mgr Lefebvre sont là comme témoins et ils ne se plaignent pas des nouveautés doctrinales. Il n'y a aussi aucune raison de remettre en cause le concile qui demeure sauf : il suffit de bien l'interpréter. Ainsi le mal perdure mais c'est moins visible. Or nous savons que si la cause d'un désordre demeure les effets s'en suivront nécessairement.

2- D'autre part, depuis 1988, une nouvelle race de traditionalistes semble apparaître. Les supérieurs des communautés ralliées ne ressentent plus aucune malaise à faire ordonner les membres de leur société par des évêques manifestement acquis aux utopies du concile Vatican II. L'avertissement tragique de Mgr Lefebvre au moment des sacres est oublié : « *si demain le Bon Dieu me rappelle – ce sera sans doute sans tarder – de qui ces séminaristes recevront-ils le sacrement de l'ordre, des évêques conciliaires dont les sacrements sont tous douteux parce que l'on ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions ? Ce n'est pas possible.* »

Mais alors, quels avantages ces « traditionalistes » ralliés trouvent-ils pour agir de la sorte ? L'essentiel pour eux c'est d'avoir une reconnaissance légale. La légalité chez eux prime sur la foi. Grâce à cette reconnaissance de la Rome moderniste ils se trouvent en paix avec l'obéissance et ils peuvent attirer toute une catégorie de catholiques hésitants qui ont le cœur porté vers ce qui est traditionnel

mais qui craignent de fréquenter la FSSPX à cause du décret d'excommunication. Beaucoup de baptisés voient dans cette excommunication de 1988 une séparation réelle non seulement avec le pape mais aussi avec la papauté. Ils ne se donnent pas la peine de réfléchir et les autorités conciliaires le savent.

En résumé et grosso modo nous voyons donc depuis la fin des années 80, d'un côté des modernistes qui ne méprisent pas des traditionalistes, d'un autre côté des traditionalistes qui s'entendent parfaitement avec des modernistes.

Il semble donc qu'on peut s'entendre et marier deux choses qui se sont combattues.

En fait ne nous y trompons pas : cette alliance n'est possible qu'entre les modernistes modérés et les traditionalistes mous ou, si vous préférez, entre personnes qui ne poussent pas les doctrines jusqu'au bout. Il s'agit donc d'une entente dans l'inconséquence (qui est une forme de l'incohérence) : on ne regarde pas la contradiction mais on cherche à établir *un modus vivendi acceptable en pratique*. Chacun pense qu'avec le temps les choses évolueront dans le bon sens car Dieu veille sur son Eglise.

Il y a là quelque chose de significatif et qui doit éclairer les fidèles en leur montrant du doigt où se trouve le libéralisme dangereux et dissolvant de la foi. Le libéralisme comme chacun sait est un mélange de principes bons et mauvais que chaque conscience individuelle dose à sa guise : un peu plus vous êtes moderniste, un peu moins vous ressemblez à un traditionaliste. Le libéralisme n'est pas l'acceptation de l'hérésie à l'état pur mais c'est trouver un terrain d'entente avec les doctrines hérétiques pour avoir la paix.

Avec Mgr Lefebvre nous continuons à dire qu'il ne faut pas se contenter d'un catholicisme de façade ou en trompe l'œil ? Peut-on conserver tout l'extérieur de la Tradition et être œcuméniste façon Jean Paul II à Assise. La réponse catholique est non, la réponse catho-libérale est oui. Peut-on dire être pour le règne du Christ et démolir ce qui reste des Etats catholiques (cela a été réalisé pour l'Italie, l'Espagne et la Colombie par les papes au nom du Concile Vatican II) : la réponse catholique est non la réponse catho-libérale est oui. Certaines communautés traditionnelles affligées du modernisme font croire aux fidèles que leur combat est légitime et bon, il n'est que légal et mauvais (comme la loi sur l'avortement). Nous leur disons qu'ils font fausse route et que *in fine* il se fera plus de mal que de bien car ils sont en train de former des générations de libéraux.

Terminons par deux citations : « *il existe un mal pire et plus meurtrier que la persécution, c'est l'empoisonnement perfide de la mentalité.* » (Saint Cyprien)

Bossuet dans son commentaire de l'Apocalypse fait remarquer dans l'Eglise deux sortes de persécutions : « *la première a son commencement sous l'empire romain, où la violence devait prévaloir, la seconde à la fin des siècles où sera le règne de la séduction.* »

Ne nous laissons pas séduire par ceux qui, sous prétexte d'unir tout le monde, ont abandonné la vérité.

Abbé Pierre Barrère

Une vertu oubliée...

« Si supporter les injures qui n'atteignent que nous-mêmes est un acte de vertu, supporter celles qui atteignent Dieu est le comble de l'impiété. »

(Saint Thomas d'Aquin)

Les fidèles de la fraternité Saint Pie X sont-ils des citoyens français modèles, c'est-à-dire respectueux du code de la route ?

Les prêtres le sont-ils ?

Mgr Lefebvre le fut-il ?

C'est ce que nous allons voir dans cet article.

Imaginons, cher citoyen, cher automobiliste, que vous soyez engagés sur une belle route nationale comme la France sait si bien les faire. A l'entrée d'une ville, vous tombez sur des travaux avec une circulation alternée. Il y a un tout petit peu d'attente. Il y a un feu.

1 Si vous passez au feu vert, tout va bien.

2 Si maintenant, à cause des travaux, un agent de police fait la circulation et vous demande de passer au rouge. Que faites-vous ? Vous passez, bien sûr. Mais déjà certains citoyens « honnêtes » hésitent... Comment ? Vous êtes sûrs ? Mais que penserait l'inventeur des feux rouges ?

3 Si maintenant, vous arrivez la nuit et que les ouvriers ont laissé leur feu sur la position rouge. Au bout de 5 minutes, 10 minutes, 30 minutes, 1 heure, ... Passerez-vous au rouge ?

Allez-vous donc enfreindre le code de la route ? Que ferait le bon citoyen français ?

Puisque vous êtes venu chercher ce bulletin dans une chapelle de la Fraternité Saint Pie X, je pense que vous passerez ce feu rouge sans attendre 1 heure, mais en allumant vos pleins phares (c'est la nuit !) et avec prudence.

4 Si enfin, vous arrivez au même endroit et que vous voyez un policier faisant si mal la circulation qu'il provoque accident sur accident en donnant des ordres manifestement dangereux, que ferez-vous ? Est-ce un citoyen modèle celui qui suit ces mauvais ordres ?

Direz-vous : « Tant pis, si j'ai un accident, si je meurs, c'est la faute du policier. Je suis dans mon plein droit ! » ?

Si les deux premiers cas qui sont ordinaires relèvent de la vertu de justice, les deux cas suivants qui sont extraordinaires relèvent de la vertu oubliée sur laquelle nous allons donner des précisions.

Mais, poursuivons,...

1 Quand vous vous sanctifiez dans l'Eglise en utilisant, bien sûr les moyens donnés par Notre-Seigneur (les lois divines, qui n'admettent jamais d'exception), mais aussi les lois mises en place par l'Eglise pour la sanctification des fidèles (lois humaines, qui admettent exception), tout va bien.

2 Lorsque l'autorité ecclésiastique donne des dispenses (ou exceptions) aux règles qu'elle a elle-même fixées, cela va encore. Par exemple, quand elle ordonne un prêtre ayant moins de 24 ans, quand elle autorise le mariage entre

deux cousins germains, quand un curé dispense un paroissien de la messe pour un dimanche,...

3 Mais lorsque Roméo et Juliette, fiancés, se sont échoués sur une île déserte, vont-ils attendre la présence d'un prêtre et de deux témoins pour se marier ? Celui qui meurt de faim ne va-t-il pas manger de ce bon steak qui se trouve devant lui même si on est vendredi ? Pendant la révolution, en France, les évêques n'ont-ils pas ordonné des prêtres, en enfreignant nombre de règles liturgiques de la messe, règles pourtant si précieuses ?

4 Et même si l'autorité ecclésiastique en place nous demande de croire et de faire des choses qui vont contre notre foi, devons-nous leur obéir ? Devons-nous dire : « Tant pis, je préfère me tromper avec le Pape », « Si je perds la foi, si je vais en enfer, ce ne sera pas ma faute, puisque j'ai obéi. »

Chers automobilistes, ou plutôt chers fidèles, attachons notre ceinture : contre l'autorité ecclésiastique en place, Mgr Lefebvre nous invite à griller le feu rouge de l'excommunication * pour sacre sans mandat pontifical (= sans autorisation légale).

Mgr Lefebvre devait-il donc griller ce feu rouge ?

Les prêtres devait-il le suivre dans son audace ?

Les fidèles qui vont à leur messe sont-ils passibles d'une amende ?

Dans les deux premiers cas, nous avons un acte de justice – qui devient religion quand on touche aux choses sacrées – **dans les deux cas suivants, nous avons un acte de la vertu de gnome **, qui semble belle et bien aujourd'hui oubliée !**

Laissons saint Thomas d'Aquin nous expliquer (IIa-IIae q51 a.4) :

« Il arrive quelquefois que l'on doive outrepasser aux règles communes de l'action. C'est pourquoi il faut juger de ces cas selon des principes plus élevés que les règles communes dont s'inspire la vertu de prudence habituelle ***. Et selon ces principes plus élevés est exigée une plus haute vertu : on l'appelle *gnome* et elle implique une certaine perspicacité du jugement. »

Nous avons là une explication précieuse :

pour faire cet acte de *gnome*, il faut la perspicacité du jugement, il faut savoir juger selon des principes plus élevés. Or cela revient au don de sagesse de savoir juger selon les principes les plus élevés.

Cet acte de prudence extraordinaire est difficile, précise aussi le père Deman (op), commentateur. Il nécessite une vertu plus haute et plus complète que la vertu de prudence habituelle ***. Il faut donc avoir une plus grande vertu.

Ne retrouvons-nous pas cette sagesse et cette haute vertu chez Mgr Lefebvre ?

Cette sagesse n'est-elle pas préparée par toute sa vie de fidélité et d'obéissance à Dieu, à l'Eglise et au Pape ?

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Cette haute vertu ne l'a-t-il pas toujours pratiquée jusqu'à la fin de sa vie, jusque dans son opposition avec Rome ? Ceux qui l'ont connu pourraient témoigner...

Cet acte des sacres du 30 juin 1988, après tout une vie de fidélité n'est pas un accident. Mgr Lefebvre ne l'a pas posé sans y avoir mûrement réfléchi.

La vertu n'est donc pas une simple observation pharisaïque de la loi et de l'obéissance. Il y a un principe de Droit Canon (qui est la loi officielle de l'Eglise) qui était implicite dans le code de Saint Pie X (1917) et qui, providentiellement, a été explicité dans le code de Jean-Paul II (1983) dans la toute dernière phrase (canon 1752) :

« ... sans perdre de vue le salut des âmes, qui doit toujours être dans l'Eglise la loi suprême. »

La loi suprême ! C'est comme si on vous disait : tout ce qui a été dit dans les 1752 canons qui précèdent, eh bien, figurez-vous qu'il y a des cas où ça ne marche pas !!! ****

Certains diront : « C'est un peu facile de faire sauter toutes les lois comme ça. Vos exemples sont tirés par les cheveux : est-ce courant qu'un policier provoque des accidents en faisant n'importe quoi ? Est-ce courant que Roméo et Juliette s'échouent sur une île déserte ?

Que mes exemples soient tirés par les cheveux, je concède. Mais, est-ce courant qu'un Pape accepte qu'on mette Bouddha sur l'autel avec la croix ? Est-ce courant qu'un pape embrasse le Coran, qu'il se fasse bénir par un rabbin ?

D'autres diront : « Attention, la loi civile et la loi du Pape, ce n'est pas pareil. »

Certes, mais la loi du Pape reste une loi humaine faillible, sauf bien sûr utilisation du charisme d'infaillibilité. Vu cependant la dignité supérieure de la loi de l'Eglise, il faudrait un motif proportionné d'autant plus grand pour l'enfreindre.

Chers fidèles, nous sommes bel et bien dans une situation exceptionnelle. Nous ne devons donc plus nous contenter de la vertu de prudence ordinaire, fidèle à la lettre, mais nous devons aussi avoir la prudence extraordinaire, la vertu de *gnome*. Notre-Seigneur nous a lui-même donné l'exemple de cette vertu de *gnome* lorsqu'il a apparemment enfreint la loi du Sabbat pour guérir un malade devant les Pharisiens indignés. Saint Athanase l'a pratiquée lorsqu'il a accepté de mou-

rir excommunié par le Pape.

Demandons donc à Dieu et à la Sainte Vierge de nous faire grandir tous les jours dans cette vertu de *gnome*, malheureusement si peu pratiquée aujourd'hui, et n'oublions pas que griller un feu rouge mal placé ne nous dispense pas d'avoir nos papiers en règle, ni d'attacher notre ceinture de sécurité *****. La situation de l'Eglise ne nous dispense pas d'observer toutes les lois de l'Eglise que nous pouvons observer.

Et surtout, prions pour que le Pape et les autorités de l'Eglise aient autant de zèle pour combattre l'erreur dans l'Eglise, que les gendarmes n'en ont pour combattre les excès de vitesse.

Abbé Antoine de Lestrangé.

* Attention ! Si on doit parfois griller un feu rouge, on ne doit jamais faire un acte qui nous excommunie. Pour que l'excommunication touche quelqu'un, il faut que cette personne ait commis un péché grave (code de St. Pie X, c.2195 §1 ; code de Jean-Paul II, c.1321 §1). Puisque les sacres du 30 juin 1988 sont un acte de vertu (cf. suite de l'article), l'excommunication est apparemment promulguée mais en fait ne touche pas les personnes concernées.

** terme grec non traduit. Prononcer « gnomé ».

*** ou plus exactement, la vertu de *synesis* (St. Thomas, IIa IIae q.51 a.3)

**** Seul Dieu peut tout prévoir, donc seules les lois divines sont parfaites. Les lois humaines (civiles et ecclésiastiques) sont bonnes mais imparfaites ; elles n'ont pas pu tout prévoir. Elles prévoient les choses qui se passent ordinairement et aussi un certain nombre d'exceptions. Dans des cas extraordinaires non prévus, appelés cas d'« épikie », elles se trouvent impraticables. Il faut donc recourir à une loi supérieure ; c'est là qu'intervient la *gnome*.

***** Si nous continuons ce parallèle :

feu rouge = excommunication apparente.

papiers en règle = la Fraternité Saint Pie X a été reconnue officiellement par l'Eglise (Mgr Charrière, évêque de Fribourg, décret du 1^{er} novembre 1970).

ceinture de sécurité = sacrements : nos sacrements sont valides et licites. Les cas sont même prévus par le droit où un prêtre n'ayant pas juridiction peut confesser ou assister au mariage sans autorisation du curé.

RETRAITES SPIRITUELLES

JUILLET

Retraites N.D. de la Sainte Espérance - MIXTE

Lu 7 au Ven 11 : Rafflay / Abbé Schaeffer

Lu 14 au Ven 18 : Rafflay / Abbé Schaeffer

AOÛT

Retraite séraphique sur la règle du Tiers Ordre de saint François - MIXTE

Lu 4 au Sam 9 : Morgon

Retraite pour Foyers

Lu 18 au Ven 22 : Méridy / Père Jean-Marie

Retraite à Jésus par Marie - MIXTE

Ve 1 au Me 6 : Moulin du Pin

Retraite de vie chrétienne - MIXTE

Lu 25 au Sam 30 : Moulin du Pin

Annonces et nouvelles

- Intention de la Croisade Eucharistique de Juillet : pour la famille chrétienne, pour des parents chrétiens.
- Intention de la Croisade du Rosaire de Juillet : Pour l'extirpation des hérésies.
- **Rappel** : Il y aura un mini camp de la Croisade Eucharistique au Prieuré le mardi 8 et le mercredi 9 juillet 2008. Les parents concernés ont dû recevoir un courrier. Veuillez tout de même noter un changement dans le programme de ces deux journées. Mercredi 09 juillet une veillée est prévue à 20h30. Tous les parents sont évidemment conviés à se joindre à ce rendez-vous.
- Pour ce n°200 de notre bulletin paroissial nous avons la joie de vous proposer à notre table de presse un CD qui réunit tous les numéros du bulletin « Le Sainte Anne ».
- Les catéchismes se sont terminés dans la bonne humeur au Prieuré Sainte Anne : après la messe une collation a réuni les enfants qui se sont empressés de participer avec enthousiasme au jeu qui leur était

Travaux.

- Au Prieuré Sainte Anne le plancher de notre salle à manger a été refait. Il était temps car nous risquions à tout moment de nous retrouver au sous sol là où se trouvent les cuves de fioul !

Les rendez-vous.

- Le samedi 19 juillet : Grand Pardon à sainte Anne d'Auray organisé par le Prieuré de Nantes et auquel tous les Bretons sont invités à participer. 08h45 : départ de la cathédrale de Vannes. Vers 15h30 arrivée au Sanctuaire et messe chantée.
- Le **samedi 26 juillet ce sera le rendez-vous coutumier à la Riaye Sainte Anne. Au programme** : messe basse à 9h30, messe chantée à 11h00, repas tiré du sac (buvette assurée). Vêpres et Salut et procession à partir de 15h00.
- **Le dimanche 27 juillet nous solenniserons la fête de Sainte Anne au Prieuré.** Vous êtes tous invités à venir nombreux pour cette journée importante. Vous pouvez soit pique-niquer dans le parc ; soit



proposé. A l'année prochaine, les cours débiteront après le 15 septembre.



vous inscrire pour un repas qui sera préparé par Mme Michelet et son équipe (moules-frites). L'après midi à 16h00 vêpres, prédication et procession de Sainte Anne. Puis Salut du Saint Sacrement. La fin de la journée ceux qui le désirent pourront prolonger par des chants et danses bretonnes.

- **A la chapelle Saint-Yves de Guer-Coëtquidan dimanche 20 juillet à 10h00 grand'messe solennelle pour le triomphe des écoles militaires de Saint Cyr-Coëtquidan** : 17 rue Rencontre (face à la Maison de Retraite) renseignements : Tél : 02-99-08-22-91. Attention : pas de messe à 18h00 ce dimanche, ainsi que le 15 août où la messe sera chantée à 10h00.



(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

- Nous vous informons aussi d'un pèlerinage qui aura lieu le 23 et 24 août à Notre Dame du Puy organisé par le Prieuré d'Unieux. Se renseigner au : 04-77-31-25-92.
- La Vierge Pèlerine continue son périple dans nos différentes chapelles. Quelques modifications ont été faites au sujet du parcours prévu initialement. Notez qu'elle sera à la chapelle Saint Yves de Guer du dimanche 29 juin au samedi 05 juillet. Puis du samedi 05 juillet à 10h00 au dimanche 13 juillet après la grand'messe, elle se rendra à la chapelle Saint Hilaire de Saint Brieuc. A Sainte Anne de St Malo elle arrivera le dimanche à 17h00 où les prêtres et les fidèles l'accueilleront pour les vêpres (Notez que ce jour il n'y aura pas de vêpres au Prieuré). Elle reviendra le dimanche 20 juillet au Prieuré et restera jusqu'au 25 juillet pour partir en Mayenne. Des rosaires et du moins des chapelets s'organisent pour sa venue : il est important que les fidèles s'inscrivent.

Mariages

Vont recevoir le sacrement de mariage.

- **Joseph DIEUTRE** et **Céline BELY**, le mardi 8 juillet à 15h00 à la chapelle Sainte Anne de Saint Malo.
- **Yannick GOURIN** et **Sonia HENRY** à la chapelle du Sacré-Cœur au Prieuré Sainte Anne, le samedi 26 juillet à 10h00.
- **Amaury de COATTAREL** et **Claire de BODARD**

Décès

de La JACOPIÈRE à la chapelle du Sacré-Cœur au Prieuré Sainte Anne, le samedi 2 août à 15h00.

Erratum : il s'agissait de,

- Madame **Janine GENE BRIAS de GOUTTEPAGNON** et non de Madame **Jeannine LAGOUTTE-PAGNON**



FÊTE DE SAINTE ANNE AU PRIEURÉ

le : 27 juillet

Ceux et celles qui veulent honorer sainte Anne en portant un costume breton, doivent impérativement se présenter à la bibliothèque une heure avant la procession et porter :

- Pour les dames et fillettes, un chemisier blanc et une jupe de couleur unie.
- Pour les messieurs, une chemise blanche et un pantalon foncé.
- Pour les garçons, une chemise blanche et une culotte foncée.



Nos petites annonces

A LOUER :

- Dinan, centre ville. Dans résidence de Standing. T1bis+ terrasse, plein sud + cave + parking + ascenseur + local sèche linge. Libre tout de suite. Tél : 02-96-85-49-48

A VENDRE :

- Store toile à projection Excellent état Larg. 2,70 m Projection 1,20 m Prix 150€

Tél Fax : 02 96 82 26 46